MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie outre-mer

Décision n° 36111 du 24 août 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du commandement de la gendarmerie outre-mer – branche « personnel servant en ambassade »

NOR : *INTJ1822310S*

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 60136 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727074S) ;

Vu la décision n° 56942 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727042S),

Décide :

Article 1er

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er septembre 2018 :

Vives Morgan	NIGEND : 165 743	NLS : 8 022 299

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er septembre 2018 :

Masson Christophe	NIGEND : 139 365	NLS : 5 296 073
Solub Frédéric	NIGEND : 167 026	NLS : 8 023 090

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 août 2018.

Le général, commandant par suppléance la gendarmerie outre-mer,
P. Debarge